



République Française
Département d'Eure-et-Loir
Canton d'Anet

Commune de Chérisy

Compte rendu de la séance du 9 Décembre 2021

L'an 2021 et le 9 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORNAMBUC Michèle à Mme MURE RAVAUD Anne Marie, Mme VAVASSEUR Sophie à M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme POTOT Clarisse à M. LETHUILLIER Michel, Mme BARROSO Corinne à M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme LOLLIVIER Céline à M. LACOUR Aurélien

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 14
- Procurations : 5
- Votants : 19

Date de la convocation : 02/12/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET COMMUNAL 2021 - 2021/12/09-001
- 1.2. DURÉE DE L'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSEE A L'ASC - 2021/12/09-002
- 1.3. TARIFS "PUBLICITÉS" DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2022 - 2021/12/09-003
- 1.4. TARIF DU DROIT DE VOIRIE POUR 2021 ET 2022 - 2021/12/09-004

2. ADMINISTRATIF

- 2.1. ACQUISITION PARTIELLE TERRAIN MAISON COL - 2021/12/09-005
- 2.2. ACQUISITION PARTIELLE EX TERRAIN ABBE FERDINAND - 2021/12/09-006
- 2.3. CESSION DE LA PARCELLE ZO 293p - LOT C - 2021/12/09-007
- 2.4. AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) - 2021/12/09-008
- 2.5. CIMETIÈRE - CRÉATION D'EMPLACEMENTS ET REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON OU DÉLABRÉES - 2021/12/09-009
- 2.6. CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DU RESTAURANT SCOLAIRE - 2021/12/09-010

3. INFORMATIONS ET TRAVAUX

4. RAPPORTS COMMISSIONS DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX ET COMMISSIONS COMMUNALES

5. TOUR DE TABLE

1. FINANCES

- 1.4 **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET COMMUNAL 2021**
réf : 2021/12/09-001

Divers ajustements budgétaires sont nécessaires, Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n°3 au Budget communal 2021 selon le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement			
		Augmentation	Diminution
60632	Fournitures de petit équipement		- 1 128,00€
042/6811	Dotations aux amort. Incorpo et corporelles	1 128,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL		1 128,00 €	- 1 128,00 €
SOLDE		0.00 €	

Recettes de fonctionnement			
		Augmentation	Diminution
70631-03	Redev. et droits des serv à caract de loisirs/boissons	2 990,00 €	
042/777	Quote-part des subv d'invest transf. au CR		- 2 990,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		2 990,00 €	- 2 990,00 €
SOLDE		0.00 €	

Le montant du Budget communal 2021 en dépenses et recettes de fonctionnement reste à l'équilibre, soit 2 500 000€.

Dépenses d'Investissement			
		Augmentation	Diminution
2111	Terrains nus/DIVERS	30 000,00 €	
21312-01	Bâtiments scolaires/EC PRIMAIRE		- 3 000,00 €
21312-02	Bâtiments scolaires/EC MATERNELLE		- 3 000,00 €
2135	Install. Gén., Agenc., Aménag./DIVERS		- 1 000,00 €
2135-02	Install. Gén., Agenc., Aménag., Construct./DOUCHES STADE MAHARAUX	1 000,00 €	
2138-02	Acquisition MAISON		- 30 000,00 €
2151-01	Travaux de voirie / TP28	2 000,00 €	
2151-02	Travaux de voirie/TP28 MOULIN		- 2 000,00 €
21534	Eclairage Public/DIVERS	30 000,00 €	
2183	Matériel de Bur informat /DIVERS	6 000,00 €	
2313-15	Construction voiries diverses (La Chenaie)		- 21 000,00 €
2313-16	Construct./ REHABILITAT° DU LAVOIR	11 000,00 €	
2315	Install., Matériel et outillage techniques		- 20 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	2 990,00 €	
040/13915 8	Reprises / autofinanc. Ant. – Autres groupements		- 2 990,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		82 990,00 €	82 990,00 €
SOLDE		0,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		Augmentation	Diminution
1323-31	Subv. Départ./FDI 2021/RENOV THERMIQUE MAIRIE		- 831,00 €
13258-02	Autres group / ECL. PUBLIC		- 297,00 €
040/28041582	Autres groupements – Bâtiments et installations		- 2 990,00 €
040/280422	Privé – Bâtiments et installations	4 118,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL		4 118,00 €	- 4 118,00 €
SOLDE		0.00 €	

Le montant du Budget communal 2021 en dépenses et recettes d'investissement reste à l'équilibre, soit 1 663 000 €.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.4 DURÉE DE L'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSEE A L'ASC

réf : 2021/12/09-002

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la subvention versée en 2020 à l'ASC pour l'acquisition d'une propriété située près du centre de loisirs de Mézières en Drouais, d'un montant de 4 118,00 €.

Monsieur le Trésorier du SCG de Dreux Agglomération demande à la commune de déterminer la durée de l'amortissement de cette subvention à 1 an et de prévoir les crédits nécessaires au Budget communal 2021.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement de la subvention à 1 an et d'inscrire les crédits aux comptes appropriés.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

3.4 TARIFS "PUBLICITÉS" DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2022

réf : 2021/12/09-003

Comme tous les ans à la même époque, Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le prochain bulletin municipal 2022.

Il est proposé de maintenir les tarifs des années précédentes qui sont les suivants :

* 1/12 ^{ème} de page	70 €
* 1/8 ^{ème} de page	100 €
* 1/4 de page	150 €
* 1/2 page	230 €
* création de la page complète :	400 €
* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} page de couverture.	

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

4.4 **TARIF DU DROIT DE VOIRIE POUR 2021 ET 2022**

réf : 2021/12/09-004

Monsieur le Maire propose de réinstaurer le droit de voirie (terrasses), exonéré en 2020 afin de ne pas pénaliser davantage les commerces qui ont subi d'énormes pertes de clientèle dues à la pandémie COVID-19.

Il rappelle que le tarif de Droit de voirie (terrasses) était de 7,00 €/m² par an depuis la délibération n° D.2016/07/01-06 du 1er/07/2016.

Il demande aux membres du Conseil de conserver ce tarif pour l'année 2021 et 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité accepte le tarif de 7,00 €/m² par an pour 2021 et 2022.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. ADMINISTRATIF

1.4 **ACQUISITION PARTIELLE TERRAIN MAISON COL**

réf : 2021/12/09-005

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal avoir reçu une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) relative à la vente de la maison sise 33 rue Charles de Gaulle suite au décès de son propriétaire Monsieur COL.

Cette DIA concerne l'ensemble de la propriété constituée de 2 parcelles (D543 pour 600 m² et D547 pour 330 m², la maison étant située sur cette dernière parcelle).

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la propriété (D543) est situé sur un "emplacement réservé" au titre de l'extension du groupe scolaire dans le cadre du PLU, depuis 2003.

Il est proposé de confirmer cette aliénation sur la parcelle D543 pour une superficie d'environ 505 m² (Lot A du projet de division joint).

Cette acquisition partielle pourrait se réaliser pour un montant de 30 000€ (Trente mille euros).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'aliénation sur la parcelle D543 pour un montant de 30 000€.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.2 **ACQUISITION PARTIELLE EX TERRAIN ABBE FERDINAND**

réf : 2021/12/09-006

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait l'opportunité d'acquérir -1°/ une partie de la parcelle D1043 pour 710 m² (partie du terrain légué au diocèse suite au décès de l'Abbé FERDINAND)

- 2°/ une partie de la parcelle D1373 pour 175 m² (à détacher du terrain appartenant à Monsieur BUQUET).

Cet ensemble permettrait de participer à une réserve foncière constituée des parcelles attenantes D1073 D1072 D1378 D1376 et D1388, déjà propriété de la commune.

En contrepartie de ces acquisitions, la commune rétrocéderait une partie de la parcelle D941, pour une superficie d'environ 350 m².

Dans le cadre de cette opération globale, après accord entre les parties, la soulte serait de - 15 000 € à la charge de la commune au profit du diocèse et de - 3 000 € à la charge de la commune au profit de Monsieur Madame BUQUET.

Les crédits sont inscrits au chapitre 2111.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette opération et à signer tous documents s'y rapportant.

L'Etude notariale POPOT-BAUDOUIN de Cherisy sera chargée du dossier, les frais de bornage étant à la charge de la commune.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.3 CESSION DE LA PARCELLE ZO 293p - LOT C

réf : 2021/12/09-007

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une déclaration préalable avait été déposée pour la division de la parcelle ZO 293 en 3 lots (A, B, C).

Le lot A, d'une superficie de 690 m², a été cédé M. et Mme EL HARTADI pour un montant de 77 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe avoir reçu une proposition d'achat du Lot C de M. et Mme LANDEMARRE Pascal, demeurant au 58 rue Charles de Gaulle, pour un montant de 10 000 euros hors frais de notaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil la cession de cette parcelle.

Après délibération, le conseil municipal adopte la vente de la parcelle ZO 293p Lot C à M. & Mme LANDEMARRE Pascal.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.4 AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

réf : 2021/12/09-008

Par délibération n° D.2019/09/20-11 du 20/09/2019, après consultation, la commune a choisi la Société COMPASS-GROUP agissant sur la dénomination commerciale SCOLAREST pour la fourniture des repas de la restauration scolaire et l' ACM.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire inédite due au virus du COVID-19 depuis Mars 2020, un avenant n°1 a été accordé lors de la séance du Conseil municipal du 09/04/2021 prolonger le contrat d'une durée de 5 mois à compter du 1er août et jusqu'au 31 décembre 2021 (délibération n° 2021/04/09-011).

N'ayant toujours pas honoré le nombre de repas prévu lors du contrat initial, nous avons la possibilité de signer un second avenant pour finir l'année scolaire 2021-2022 avec le même prestataire, soit du 1er janvier au 6 juillet 2020.

La modification porte sur l'article 5 "Durée du contrat et clauses annexes".

L'entrée en vigueur de ce présent avenant est le 1er janvier 2022.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil l'autorisation de signer cet avenant.

Après délibération,

L'avenant N°2 pour la confection de repas pour la restauration scolaire et l'accueil collectif de mineurs est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.5 **CIMETIÈRE - CRÉATION D'EMPLACEMENTS ET REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON OU DÉLABRÉES**

réf : 2021/12/09-009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la capacité de place disponible du cimetière se restreint d'année en année.

Une première reprise de concessions en état d'abandon ou délabrées a été réalisée en 2014 par la société ELABOR. La commune a signé, le 20/04/2021, un contrat avec cette société pour une durée de 5 ans (échéance au 18/04/2026).

Un nouvel inventaire a été réalisé en 2019 répertoriant 86 concessions qui seraient à relever.

Ace jour, il apparaît qu'une cinquantaine de concessions seraient disponibles, ce qui est insuffisant compte tenu des 87 décès constatés sur les 5 dernières années.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de créer un certain nombre de places selon la répartition suivante :

1. Carré A : 15 places pour les indigents (Jaune)
2. Carré A : environ 50 places en reprises de concessions (vert)
3. Carré C : 15 places nouvelles, le long de l'allée centrale du Carré C (rouge)

La reprise et le relevé des concessions seront réaliser par le groupe ELABOR qui sera sollicité.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la définition du périmètre équivalent à 15 places pour les indigents, l'extension de 15 places le long de l'allée centrale du Carré C pour les concessions trentenaires et une cinquantaine de places à relever dans le Carré A qui sera à répartir entre trentenaire, cinquantenaire et perpétuelles.

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.6 **CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

réf : 2021/12/09-010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité qu'il y a de signer un contrat de maintenance pour le chauffage et la ventilation du restaurant scolaire.

Le système étant complexe et la consommation s'étant avérée assez conséquente, il apparaît indispensable que le système puisse être contrôlé en souscrivant un contrat d'entretien.

Deux entreprises ont été consultées.

1. HERVÉ THERMIQUE pour un montant de 2 700€ HT, soit 3 240€ TTC.
2. SES (Société Energies Services) pour un montant de 780€ HT, soit 936€ TTC.

Après analyse, il s'avère que la proposition de SES (Société Energies Services) est la moins disante.

Après délibération, Monsieur le Maire propose de retenir SES (Société Energies Services) pour un montant de 936€ TTC.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

3. INFORMATIONS ET TRAVAUX

- 3.1 Aménagement du terrain de pétanque au domaine de la Chênaie :** Monsieur le Maire informe le Conseil que deux terrains pourront être aménagés avec création de places de parking. La commune a les crédits suffisants pour réaliser le projet. Le terrain actuel sera légèrement déplacé afin de pouvoir créer quelques places de parking.
- 3.2 Projet d'acquisition de purificateurs d'air dans les écoles :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a rencontré en compagnie de Christian BOUCHER et Anne-Marie MURE-RAVAUD, 2 sociétés lors du Salon des Maires qui se déroulait les 15 et 16 novembre dernier. Un rendez-vous a été fixé en mairie le 15 décembre, pour les 2 prestataires. Le budget pour cette installation se monterait à environ 15 000/20 000 euros. Il ajoute qu'il y a peut-être une possibilité d'obtenir une subvention DETR. Monsieur BOUCHER explique que cela remplacerait les capteurs de CO₂. Ces appareils filtrent environ 99,99% des microbes et bactéries. Les filtres devront être changés 1 fois/an.
- 3.3 Diagnostic des panneaux de signalisation :** Monsieur le Maire informe que 80% de panneaux de signalisation routière, au niveau national, ne sont plus aux normes (pas à la bonne hauteur, plus réfléchissant, mauvais diamètre). Au Salon des Maires, il a rencontré une société UGAU qui a créé un outil de gestion de la signalisation pour voir les panneaux prioritaires à remplacer. Car si nos panneaux ne sont pas réglementaires, et qu'il y a des contestations, la verbalisation est impossible. Donc si nous prenons en photo chaque panneau (recto-verso, en précisant la hauteur et la largeur) il sera répertorié par satellite puis regroupé sur un logiciel afin de sortir un plan de tous nos panneaux avec ceux à changer. Et le plus important est qu'à partir de ce logiciel il peut être possible d'imprimer les arrêtés correspondants à la réglementation imposée par le panneau. Car la plupart du temps nous installons des panneaux d'indication de vitesse limitée sans produire l'arrêté correspondant, ce qui peut être contestable. Un rendez-vous sera programmé pour une démonstration.
- 3.4 Bilan des caméras de la commune :** A l'heure actuelle 16 caméras sur 21 fonctionnent. Nous avons rencontré des soucis avec les anciens installateurs suites à des dysfonctionnements. Une facture n'a pas été réglée car nous n'avions pas eu de rapport et une caméra avait disparu. Depuis l'origine, la commune a investi environ 100 000 euros dans ce système. La nouvelle société qui s'occupe de nos caméras pourrait remettre en service notre système pour un montant de 25 000 euros. Nos caméras sont souvent visionnées par la gendarmerie. Nous pourrions peut-être obtenir une subvention, mais pour cela il nous faut l'aval de la gendarmerie car ils recommandent les lieux à surveiller.
- 3.5 Travaux : Ils sont tous terminés**
- 3.5.1** du Chemin de la Ferme : Nous avons eu un avenant de 5 000 euros pour avoir remplacé des espaces verts par du tout-venant et quelques gargouilles.
 - 3.5.2** de la Chênaie : nous avons eu également un avenant d'un montant égal à celui du Chemin de la Ferme.
 - 3.5.3** de la Mésangère : les finitions restent à faire (les accotements).
- 3.6 Travaux de voirie :** il faudrait envisager de demander un devis pour l'extension de la place des Osmeaux, partie communale, qui est en très mauvais état.

4. RAPPORTS COMMISSIONS DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX ET COMMISSIONS COMMUNALES

Christian BOUCHER prend la parole pour rapporter la **commission Enfance/Jeunesse de l'Agglo** : point principal : uniformisation des tarifs pour toutes les communes qui ont transmis cette compétence à l'Agglo, car ces tarifs sont restés tels qu'ils étaient pratiqués ultérieurement. La commune de Cherisy n'est pas concernée puisqu'elle n'est pas adhérente à l'Agglo pour l'Enfance/Jeunesse. Mais cela lui a permis de voir que les tarifs pratiqués par notre commune sont bien placés. Il y a eu le mois de la parentalité, des activités sont organisées dans les communes adhérentes. Ce sont principalement des jeux faits avec les enfants, parents, grands-parents, mais aussi des soirées à thème.

Concernant la **commission Enfance/Jeunesse de la commune**, nous allons rencontrer Monsieur PECQUENARD pour avoir une idée sur notre projet du stade. Au niveau des écoles, c'est à flux tendu, car de nombreuses absences sont relevées dans notre équipe d'animateur, mais compensées afin que cela ne se voit pas au niveau du service. Pas de classe de fermée pour le moment.

Monsieur le Maire remercie Christian BOUCHER pour son engagement au quotidien auprès de nos enfants.

Anne-Marie MURE-RAVAUD intervient pour la **commission « Déchets » de l'Agglo**. Elle a récupéré les calendriers de collecte 2022 qui seront distribués avec la Lettre municipale de décembre. De nouvelles cartes « Pass-déchèterie » seront à demander pour aller à la déchèterie, nous aurons une attribution de 50 points pour l'année. Selon ce que nous déposerons, un certain nombre de points nous sera déduit, cela se nomme le « Tri-score ». Cela risque d'être compliqué. Ce dispositif vise à responsabiliser les administrés, car il n'est pas possible de mettre tous types de plastique dans les casiers jaunes par exemple. Les élus ont soulevé le fait d'avoir été mis devant le fait accompli. La collecte des « verts » ne serait plus assurée en porte à porte mais en points d'apports volontaires car cela coute trop cher. Les calendriers des collectes 2022 seront distribués avec la prochaine lettre municipale. Les déchèteries seront fermées du 24/12 au 02/01/2022.

La **commission « Mobilité » de l'Agglo** était axée sur le plan Hiver afin de prévenir les utilisateurs du transport scolaire en cas de verglas, neige.... Il faut un référent par commune à définir avant le 17 décembre. Christian BOUCHER est désigné pour cette mission. Le problème des cars de ramassage sur la rue des Rougemonts et la rue de la Croix des pèlerins n'est toujours pas réglé. Le souci est signalé depuis l'été 2021, mais rien ne bouge, malgré la dangerosité de cette zone pour les enfants. Il y a toujours une pénurie de chauffeurs, et les QR Codes qui devaient être installés aux arrêts pour information du trafic ne sont pas prêt d'être posés.

Elle rappelle, dans le cadre de la **commission « Fêtes et cérémonies » de la commune**, les différentes manifestations qui ont été menées depuis le dernier conseil municipal : l'exposition de peinture en hommage à Monsieur Lambert, les 20 et 21 novembre, a attiré environ entre 150 et 180 personnes. Les artistes ont été très satisfaits. Nous pouvons donc envisager une autre exposition au printemps. Le Téléthon : le petit déjeuner a été annulé pour des raisons COVID, les comptes ne sont pas encore clôturés car elle est en attente de la représentation, au Théâtre de Dreux, par Franck CAPILLERY, le 14/12, où il fait une lecture. Pour le moment, nous avons récolté environ 3 500 euros. Beaucoup choses ont été mises en place, cela a plu, mais peu de cherisiens. Pour le Noël des enfants organisé par le Comité des fêtes, des cadeaux offerts par la municipalité, seront distribués à l'extérieur. Elle profite de cette occasion pour demander des bras pour la distribution aux horaires suivants : 9h30 – 12h30 / 13h30-17h30.

Bruno LOQUET invite les membres de la **commission « Cimetière » de la commune** à venir le 18 décembre, continuer à recenser les tombes à relever.

Florence DELISLE prend la parole concernant la **commission « Vie associative »** qui va se rassembler le 14/12 à 19h pour faire un bilan sur les ateliers communaux et des futurs Trocs plantes qui seront organisés au printemps et à l'automne. Le samedi 11/12 un atelier floral sur le thème de Noël est programmé en 2 créneaux horaires (9h-11h et 11h-13h) car il a beaucoup de succès (35 inscrits). Un atelier « Savant fou » est prévu le dimanche 12/12

de 10h à 12h, sur le thème du corps humain. (20 inscrits). Une boîte aux lettres « Père Noël » est installée depuis le 26/11 et restera jusqu'au 20/12. Plus de 40 courriers-réponses ont été distribués dans les boîtes aux lettres des enfants.

5. TOUR DE TABLE

Bruno LOQUET remercie les employés communaux d'avoir installé les sapins de Noël dans les hameaux et aux feux du Moulin. Il faudra revoir la décoration des sapins pour l'année prochaine car les nœuds sont de moins au moins nombreux.

Il enchaîne sur les chemins qui sont remplis de déchets. Il serait bien, pour Noël, de dégager celui des fondaux à Raville qui est encombré d'une cuisine depuis au moins 2 mois. Il se propose de le faire entre Noël et le Jour de l'an si d'autres personnes viennent l'aider.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI déplore l'absence des conseillers municipaux pour l'organisation et/ou lors du déroulement de la manifestation.

Daniel ROBERT informe que l'on a reçu notre facture du SMICA qui concerne la consommation d'eau potable. La facture SUEZ concerne les eaux usées, donc l'assainissement et non l'eau comme indiqué sur leur facture ! Il rappelle le tarif du m3 qui s'élève à 1,42€ HT avec un abonnement de compteur à 18,18€ HT. Le prix de l'eau a augmenté car un tableau a été fait pour enregistrer les différents tarifs pratiqués dans nos villages. La commune où le tarif est le moins élevé est : Serville avec 1,02 € HT et le tarif le plus cher est la commune de Germainville avec 1,62€ HT, sachant que tout le monde sera à 1,50€ HT en 2025.

Il communique également que lors du prochain conseil communautaire, le prix de l'eau assainie sera revu à la hausse avec un prix de 2€ HT actuellement au prix de 1,95€ HT et que la délégation de service public (DSP) pour l'assainissement avec SUEZ est prolongée jusqu'en 2024. La question se pose si un retour en régie est à envisager à l'issue de la DSP.

Ludovic DESHAYES prend la parole pour suite à un bureau du SBV4R. Rien de précis, sauf qu'une aide d'un garde-rivière est possible aux communes qui rencontreraient des problèmes. Les propriétaires de vannages doivent les gérer eux-mêmes.

il informe que de nombreuses personnes se posent des questions sur l'usine de méthanisation, du type est-ce étanche ? est-ce que les nappes phréatiques sont touchées ?....

il félicite l'effort effectué par la commune au sujet des décorations, mais certaines lumières ne sont pas allumées (autour de la place de l'église). Monsieur le Maire répond que cela est dû à un manque de puissance, qui sera résolu dès demain.

Frédéric LAIGNIER félicite les jeunes du CMJ (Conseil municipal des Jeunes) pour leur implication au 11 novembre et au Téléthon. Il faut prévoir une réunion, après les vacances scolaires, car ils ont avancé dans leur projet de circuit à bosses, et d'un logo.

Il demande où en est le projet des bornes de recharge électriques. Monsieur le Maire signale qu'il y a une réunion au SIE ELY de prévue. Il pense que la commune peut être retenue pour environ 3 bornes (1 à la mairie, 1 à l'église, 1 au parking de l'Intermarché). C'est le syndicat du SIE ELY qui décidera car c'est lui qui en a la compétence.

Concernant les compteurs LINKY, il demande s'ils sont obligatoires. C'est prévu par la SICAE LEY. Délai non défini.

Nicolas BORGET indique la relance de la confection du prochain Bulletin municipal. Le prestataire C. Communication sera de nouveau l'éditeur de ce dernier. Le site internet devrait être fini fin décembre. Un travail est mené pour relancer l'activité « Squash ».

Monsieur le Maire signale que lors du Salon des Maires, en matière de communication, une société propose une solution pour l'affichage des informations légales. Cette société peut venir nous faire une démonstration. Cela éviterait les documents « papier » affichés à l'extérieur, dans nos vitrines qui ont une place très restreinte. Ainsi les informations affichées également à l'intérieur de la mairie pourraient être visibles même lors des jours et heures de fermeture.

Séance levée à: 23:50